N° 2024/001/002

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**).

Secrétaire de séance : Christine **CLEMENT**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 13 février 2024.
Date de publication : 27 février 2024 au 27 avril 2024

****

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire indique qu'un agent administratif peut prétendre à un avancement de grade. Afin de le nommer, il est donc proposé de créer un nouvel emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 juillet 2023,

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-002-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

.../...

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➔ **DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- ➔ **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Christine CLEMENT

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-002-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024